

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DES DROITS DE L'HOMME  
B.P. 52 - Pointe à Bacchus 97170 PETIT BOURG – GUADELOUPE  
Tél : 0590 95 40 28 – Fax : 0590 95 67 50

**Date limite de remises des offres :**

**Mercredi 30 Juin 2021 A 12H00, heure locale**

### 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur **La fourniture de 3 photocopieurs neufs en location avec contrats de maintenance sur 5 ans**, au lycée des Droits de l'Homme à Petit Bourg **au plus tard le 1er Septembre 2021**, sauf cas de force majeure.

### 2 – PROCEDURE DE PASSATION

Il s'agit de la procédure adaptée prévue par l'article L. 2123-1 du code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019. Les offres sont rédigées en langue française.

### 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité est de quinze jours (15 jours) à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### 4 - ALLOTISSEMENT

Le marché à conclure est constitué d'un seul lot :

- LOT N°1 : 3 Photocopieurs suivant le Cahier des Clauses Particulières

### 5 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, l'ensemble du dossier de consultation peut être consulté sur : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

## 6 – CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée à l'adresse :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

La date limite de dépôt des offres est fixée au  
**Le Mercredi 30 Juin 2021 à 12h00**

Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Documents à produire obligatoirement :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois (article D.8222-5-1°- a du code du travail) ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°- b du code du travail) ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- Si l'attributaire est établie en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement. Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

**« Copie de sauvegarde : Marché de location et maintenance de photocopieurs**

**«NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER » à :**

**Lycée général et technologique des Droits de l'Homme**

**B.P. 52 - Pointe à Bacchus 97170 PETIT BOURG – GUADELOUPE**

## 7 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

Qualité technique et pertinence de l'offre : 20%  
Qualité des services (délai d'intervention, SAV, assistance technique) : 20%  
Coût global de la proposition (location + maintenance) : 40%  
Délai de livraison : 20%

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

## 9 - RENSEIGNEMENTS

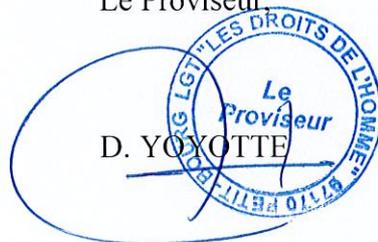
Toute demande d'information d'ordre administratif ou technique devra être formulée par mail à :  
[intendant.9710882g@ac-guadeloupe.fr](mailto:intendant.9710882g@ac-guadeloupe.fr)

Une réponse par mail sera apportée à l'ensemble des candidats ayant déposé un dossier de candidature et ayant laissé leurs coordonnées.

Fait à Petit Bourg,

Le ...14 Juin 2021.....

Le Provisieur



D. YOYOTTE